

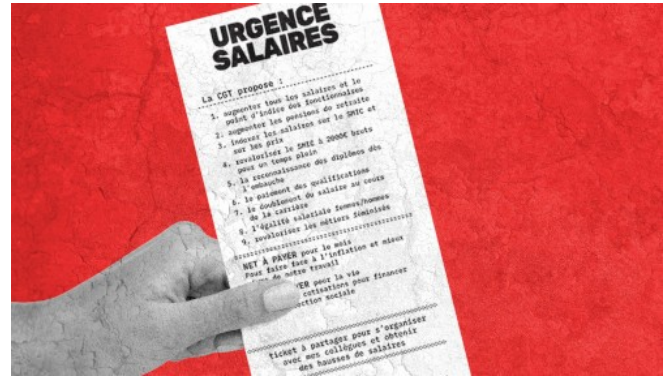


Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

A Perpignan, les augmentations, c'est pour les élus !

Avril 2026

Suite à la réélection de Louis Aliot à la Mairie de Perpignan, la première décision de la nouvelle majorité a été de s'augmenter. Après avoir déjà augmenté de 17 % son indemnité de maire lors de son arrivée à la tête de Perpignan en 2020, **le maire vient à nouveau de faire passer ses 5 000€ mensuels à 5 284,28 euros**. Mais ce n'est pas tout, il a également grossi l'enveloppe de ses 21 adjoints. **Trois d'entre eux recevront une indemnité encore plus élevée, 4 316 €, + 57 % par rapport à 2020**. Cerise sur le gâteau : le vote de l'enveloppe budgétaire dédiée aux collaborateurs de cabinet. **On passe ainsi de 256.000€ en 2020 à 411.000€ en 2026 ! Soit une augmentation de 60% pour 4 personnes.**



Ce n'est en rien illégal mais si la première des urgences, c'est d'octroyer des indemnités plus grandes aux élus et aux plus proches, cela donne le sens des priorités de notre Maire !

Depuis l'instauration des titres restaurants, l'ensemble du personnel a dû se contenter des miettes gouvernementales et de la fameuse et ridicule augmentation du régime indemnitaire, pour rappel 7,60 € par mois pour les catégories C. Comme, nous venons de voir, de l'argent, il y en a mais pas pour les simples agent-es !

Au niveau national, le Rassemblement national est opposé aux augmentations générales des salaires des fonctionnaires et agent-es et à la revalorisation du point d'indice. Cela confirme bien que sa prétendue dimension sociale n'est qu'un vernis.

Ajoutons à cela que les augmentations très ciblées (écoles, hôpitaux), auxquelles il s'annonce favorable, laissent planer peu de doute quant à sa volonté de mettre fin à la grille indiciaire unique. Ce qui pénaliserait les agent-es de la Fonction Publique Territoriale.

Nationalement la CGT exige :

- ✓ **une revalorisation immédiate des rémunérations,**
- ✓ **l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6 €,**
- ✓ **une refonte des grilles indiciaires et l'intégration des primes dans le calcul de la retraite.**

Le respect des agent-es passe par leur fiche de paie !

C'est pourquoi, plus que jamais, nous réaffirmons nos revendications locales :

- × **Une véritable revalorisation du Régime Indemnitaire dans le cadre de la transparence et des repères collectifs pour toutes et tous;**
- × **Le relèvement des ratios actuels à 100% pour les avancements de grades.**

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com

site Internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan

Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67